



Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

DECISION

2026-08

Objet : Convention snack 2026

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant que la Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant ;

DECIDE

- Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack (brasserie)-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs du mois de mai au mois de septembre 2026 (phase installation et phase d'exploitation) moyennant une redevance d'occupation égale à :
 - 1 000 € pour un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €,
 - 3% du chiffre d'affaires supérieur 100 000 €.
- auprès de la SARL O'PARK, représentée par Madame DUARTE Gaëlle, la bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise pour la saison estivale 2026.

Fait à Lafrançaise,
Le 27 février 2026.

Le Maire

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

